

PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE

CGT



Décisions et votes



CONGRÈS FÉDÉRAL

SAINT-ÉTIENNE 6 - 10 JUIN 2011



MENSUEL N° 150 - OCTOBRE 2011 - PRIX 0,76 €

LE CONT- RAIRE DE CHACUN POUR SOI

AG2R LA MONDIALE vous propose des offres de protection sociale conçues conjointement avec vos représentants et adaptées à vos besoins.

- Vous bénéficiez de la sécurité d'un leader de la protection sociale
- Notre mode de gestion paritaire et mutualiste vous garantit la prise en compte de vos intérêts
- Notre gamme complète de produits et de services couvre tous vos besoins en matière de prévoyance, de santé, de retraite, d'épargne, de dépendance et de services à la personne
- Nos 7000 collaborateurs partout en France vous accompagnent au quotidien

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS
Direction des Accords Collectifs
01 76 60 85 32 dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

- 4** DÉCISIONS
N° 1 ET 2
- 5** DÉCISIONS
N° 3, 4 ET 5
- 6** DÉCISIONS
N° 6 ET 7
- 7** DÉCISION
N° 8
- 8** DÉCISIONS
N° 9 ET 10
- 10
11** VOTES
- 13
14
15** COMMISSION
EXECUTIVE
FÉDÉRALE
- 15** COMMISSION
FINANCIÈRE ET
DE CONTRÔLE



ÉDITO

par Nathalie GAMIOCHIPI
Secrétaire Générale

Par leur vote aux élections professionnelles, dans le privé comme dans le public, Les salariés-es de la santé et de l'action sociale placent la CGT première organisation dans la représentation syndicale.

A la Croix Rouge Française, nous avons obtenu 42 % des suffrages ; à la fondation Armée du Salut, un peu plus de 40 % ; dans la Fonction publique hospitalière avec plus de 33 % des voix exprimées, nous atteignons un score historique.

Ces résultats attestent de l'adhésion des salarié-es à la démarche et à la stratégie de la CGT, pour un syndicalisme de proximité, qui rassemble, qui privilégie l'expression des salarié-es et leurs exigences sociales.

Ces résultats témoignent également de la forte attente des salarié-es vis à vis de notre organisation.

Lors de notre 10^e congrès fédéral, qui s'est tenu à St Etienne du 6 au 10 juin 2011, les délégués-es et mandatés-es ont pris des décisions importantes pour les trois années à venir.

Nous sommes dorénavant résolument tourné-es vers l'avenir, porteurs des résolutions prises ensemble, au terme d'un processus démocratique dont nous pouvons être fiers. Nos décisions concernant l'évolution du secteur de la santé et de l'action sociale, comme celles qui traitent du travail, de nos métiers, statuts et salaires, constituent notre patrimoine revendicatif commun.

L'appel du congrès, pour amplifier les luttes, rejoindre la C.G.T. et renforcer son influence, reste d'une grande actualité, d'autant plus dans le contexte de crise mondiale que nous connaissons, où gouvernement et patronat s'attaquent à nos garanties collectives, et s'apprentent à mettre en place une réforme structurelle de la protection sociale, portant atteinte au noyau dur du pacte social basé sur la solidarité.

Raison de plus de mettre en débat le besoin d'agir et d'envisager l'action pour imposer une autre logique que celle qui guide aujourd'hui. Pour muscler votre CGT, nous devons poursuivre notre effort de syndicalisation pour atteindre rapidement les 80 000 adhérent-es dans la santé et l'action sociale. Notre ambition est grande. Votre engagement au sein de la CGT est déterminant, aussi nous comptons sur vous.

Publication de la Fédération
de la santé et de l'action sociale
Commission paritaire n° 1010 S 06676

ISSN : 0299-0369

Tirage : 67 000 exemplaires

Directeur de la publication :
Nadine PRIGENT

Rédactrice en chef :
Cécile MARCHAND

263, rue de Paris - case 538
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. 01 48 18 20 70

PAO : CARRÉMENT COM
Tél. 01 64 72 11 52

Impression :
RIVET PRESSE ÉDITION
Tél. 05 55 04 49 50

Fédération CGT Santé Action Sociale > Case 538 - 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Site : www.sante.cgt.fr - E-Mail : com@sante.cgt.fr

Site confédération > <http://www.cgt.fr>



Décisions définitives validées par le 10^e congrès

Résolution n° 1

L'évolution du secteur de la santé et de l'action sociale

Décision n° 1

Le congrès décide :

- ✓ d'exiger la création et la reconquête d'un grand service public de la santé et de l'action sociale, financé intégralement par la solidarité nationale (protection sociale, Etat et collectivités territoriales),
- ✓ d'exiger des recettes de la Sécurité Sociale qui permettent de répondre aux besoins de la population, en particulier, en supprimant les exonérations de cotisations sociales pour les employeurs, et de demander la suppression du système de tarification à l'activité, véritable outil de casse du service public,
- ✓ de continuer à revendiquer l'abrogation de la loi HPST¹ et la suppression des ARS², en lien avec les luttes menées par toute la CGT contre la RGPP³,
- ✓ de maintenir tous les établissements de santé et d'action sociale dont la fermeture menacerait la réponse aux besoins de la population,
- ✓ d'exiger le retrait du projet de loi sur les soins sans consentement qui prépare la destruction du soin psychiatrique et vise à sa privatisation. Il est urgent de rouvrir tous les lits nécessaires dans les établissements publics et d'augmenter les moyens budgétaires, humains, matériels pour une réelle politique de secteur psychiatrique de service public,
- ✓ de poursuivre la bataille pour l'amélioration des conventions collectives et de revendiquer une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau s'inscrivant dans la Sécurité sociale professionnelle et le Nouveau Statut du Travail Salarié (NSTS),
- ✓ de s'engager à redonner au statut de la Fonction publique, son rôle de garant du service public et des droits pour tous,
- ✓ de continuer à oeuvrer pour un syndicalisme rassemblé, partout où cela est possible, sur des revendications communes dans l'intérêt des salariés,

Les nouveaux enjeux : la perte d'autonomie, l'aide et l'accompagnement à la personne

Décision n° 2

Dans le dossier de la dépendance, le gouvernement, avec le patronat, veut ouvrir un marché juteux au secteur marchand. Pour la CGT, la vieillesse n'est pas un risque, la perte d'autonomie peut être la conséquence de la dégradation de l'état de santé.

Nous affirmons que la prise en charge de la perte d'autonomie relève entièrement de la Sécurité sociale, et donc de l'assurance maladie. C'est pour cela que la Sécurité Sociale, a été créée « garantir la prise en charge de chacun de la naissance à la mort ». Il faut refuser et combattre les dérives assurantielles.

Le congrès décide :

- ✓ de travailler avec toute la CGT et les fédérations concernées, pour obtenir de meilleures conditions d'accueil et de prise en charge des personnes en perte d'autonomie,
- ✓ de revendiquer la création d'un droit universel à une prestation de compensation d'autonomie, sans discrimination d'âge par l'intégration de ce nouveau droit dans la branche maladie de la Sécurité sociale. Ce droit doit être financé dans le cadre des propositions de réforme du financement de la Sécurité Sociale défendue par la C.G.T.
Le droit à l'autonomie s'intègre dans les principes fondamentaux de la Sécurité Sociale, notamment la prise en charge de l'ensemble des soins à 100% et doit intégralement reposer sur la solidarité nationale,
- ✓ de revendiquer l'amélioration des conditions de travail, de formation, de reconnaissance de qualification, de statut et d'emploi des salariés relevant de ces secteurs,
- ✓ de revendiquer un grand service public d'accueil et de prise en charge des personnes en perte d'autonomie suivant le concept de solidarité intergénérationnelle de la Sécurité Sociale.

¹ HPST : Hôpital, Patients, Santé, Territoires - ² ARS : Agences Régionales de Santé - ³ RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques.

Quelles évolutions de notre organisation ?

Décision n° 3

Le congrès décide :

- ✓ de poursuivre et d'étendre les réflexions en cours, en lien avec l'interprofessionnel, à partir des expériences déjà mises en oeuvre de regroupement de syndicats par site, par établissement ou dans un territoire, pour être plus forts, mieux organisés, et moins isolés,
- ✓ de réaffirmer le rôle essentiel des USD dans l'organisation de la CGT santé et action sociale dans les territoires,
- ✓ de mieux coordonner leur activité au niveau régional, avec l'interprofessionnel pour faire face aux politiques régionales mises en place par les ARS, en développant des propositions et en impulsant des batailles revendicatives.

Pour avoir un outil efficace, il est nécessaire de consolider et d'améliorer ces coordinations pour appliquer une stratégie commune CGT dans les territoires faisant front aux décisions qui s'appliquent à nos divers champs d'activités.

- ✓ de poursuivre et d'amplifier la bataille pour une syndicalisation de masse, en décidant d'objectifs et de plans de travail adaptés,
- ✓ de s'inscrire pleinement dans le développement de l'utilisation du CoGiTiel pour une meilleure connaissance des syndiqué-es par toute la CGT, et leur permettre de recevoir la presse fédérale (Perspectives Santé), confédérale (Ensemble) et les informations syndicales,
- ✓ d'impulser la tenue des congrès et des assemblées de syndiqué-es.

Décision n° 4

Le congrès décide :

La prise en compte de la question de la syndicalisation, notamment pour mieux répondre aux attentes :

- ✓ des femmes, dans notre salariat très féminisé.

Nous devons aller vers un taux de syndicalisation plus conséquent. Nous devons prendre des dispositions pour qu'elles puissent avoir toute leur place dans les lieux de décisions de la CGT.

- ✓ des jeunes, dans toutes leurs composantes, entre autres les futurs professionnel-les de notre secteur. Le renouvellement de notre génération de syndiqué-es et de militant-es doit être une priorité.
- ✓ des retraités-es, car la force des syndiqué-es retraité-e représente 15 % dans la Confédération et 4 % dans notre Fédération.
Pérenniser l'adhésion à la retraite est un enjeu : « la place et le rôle du retraité dans la société, dans le syndicalisme ».

Rappelons notre ambition de construire et animer une société solidaire, intergénérationnelle où chacun compte pour un.



Décision n° 5

La Commission Exécutive Fédérale est l'instance dirigeante de notre Fédération Santé et Action Sociale. Sa composition doit être le reflet de nos forces organisées, en tenant compte des différentes caractéristiques de notre Fédération, entre autres une forte féminisation et le poids croissant du privé lucratif et non lucratif.

La Commission Exécutive Fédérale engagera une réflexion sur les évolutions à mettre en oeuvre au sein de notre Fédération. Le Comité National Fédéral sera régulièrement associé aux travaux en cours.

La défense efficace des garanties collectives et catégorielles a amené la Fédération à se doter d'unions fédérales qui gardent, aujourd'hui, leur utilité.

Le congrès décide :

de poursuivre la réflexion collective, commencée à la Conférence Fédérale du 16 février 2011, pour tenir compte des changements, des évolutions dans notre champ et dans toutes les instances de notre fédération. L'UFAS¹ et l'UFSP² poursuivront également la réflexion dans leurs congrès, au plus tard fin 2012.



¹ UFAS : Union fédérale de l'action sociale - ² UFSP : Union fédérale de la santé privée.

Les activités spécifiques et diversifiées

Décision n° 6

Le congrès décide :

- ✓ de poursuivre une réflexion autour de la définition de la spécificité, au regard de l'évolution du salariat de notre champ, de la place du salarié dans le processus de travail faisant suite à l'élévation des niveaux de qualification,
- ✓ de réfléchir à la place qu'occupent les salarié-es et les retraités-es dans le salariat en tenant compte de l'évolution de celui-là,
- ✓ de mettre ces questions en débat dans nos syndicats et d'organiser une conférence fédérale sur ce sujet dans l'année qui suit le congrès et avant les congrès de ses unions, afin de proposer des décisions à mettre en oeuvre lors du 11^e congrès fédéral.

Un secteur revendicatif qui prend en compte l'ensemble du salariat

Décision n° 7

Le congrès décide :

Pour une meilleure prise en compte des besoins et revendications du salariat :

- ✓ de travailler les cohérences revendicatives et les solidarités entre le public, le privé non lucratif, le privé lucratif au sein de la Fédération, avec d'autres fédérations, et les différents espaces et/ou secteurs de la Confédération Générale du Travail (revendicatif, travail social, économie sociale, services à la personne, la chimie),
- ✓ d'être plus vigilants sur la transversalité des questions revendicatives portées,
- ✓ de renforcer, développer et mieux coordonner l'activité de l'ensemble de notre champ nationalement et dans les territoires de bassins d'emploi, les départements,
- ✓ de continuer à travailler et porter des revendications communes entre fédérations CGT, de coordonner ces luttes pour peser dans le combat syndical. Le « tous ensemble » sera nécessaire pour faire reculer patronat et gouvernement.

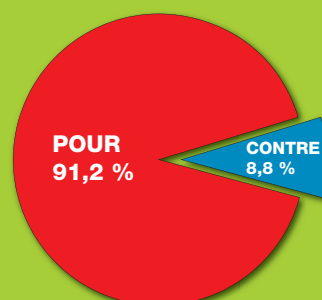


RÉSULTAT DU VOTE

RÉSOLUTION N° 1

Nombre de voix dont dispose le Congrès : **67 722** voix
Les délégués ayant participé au vote représentent : **67 258** voix

ABSTENTIONS	6 555 voix	
NULS	34 voix	
EXPRIMÉS	60 669 voix	
POUR	55 307 voix	91,2 %
CONTRE	5 362 voix	8,8 %



Résolution n° 2

« Le travail »

Décision n° 8

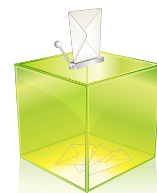
Le congrès décide :

- ✓ de se battre pour maintenir et améliorer l'application du temps de travail légal de jour et de nuit dans nos établissements, et affirmer clairement la revendication CGT à 32 heures de jour et 30 heures de nuit, tout en réaffirmant la durée légale du travail. *Face au développement des horaires dérogatoires, notamment les 12 heures, la CGT doit continuer à affirmer les arguments en faveur de la santé au travail, en lien avec la poursuite de la réduction du temps de travail,*
- ✓ de refuser toutes les suppressions de postes, exiger les effectifs qualifiés suffisants pour assurer des conditions de prises en charge et de travail répondant aux critères de qualité que sont en droit d'exiger les professionnels et les usagers,
- ✓ de porter dans les instances des établissements, notamment le CHSCT, et au niveau national, les revendications des salarié-es qui contribueront à améliorer leurs conditions de travail et de santé : respect du droit en matière de législation du travail (RH, CA, RTT) de formation des membres CHSCT et de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée.
La CGT s'engage à lutter contre toute forme de discrimination liée au handicap et à favoriser l'embauche, le maintien à l'emploi des travailleurs handicapés. La CGT doit défendre la médecine du travail et les conditions d'exercice des professionnels de ce secteur,
- ✓ d'informer et d'accompagner les salarié-es dans des actions de prévention, de réparations pendant l'exercice professionnel et post-professionnel,
- ✓ de prendre en compte les évolutions technologiques en cours et de veiller à respecter les droits des usagers et des salarié-es, en refusant le remplacement

des personnels par des outils de vidéosurveillance ou télémédecine, si cela n'est pas une nécessité réelle et sérieuse,

- ✓ de faire reconnaître la pénibilité de nos métiers par un départ anticipé à la retraite à 55 ans, avec une bonification (un trimestre par année d'exposition), sur la base des 12 critères élaborés par la CGT, permettant une retraite entière qui ne peut être inférieure au SMIC CGT,
- ✓ de réaffirmer notre désaccord sur l'odieux chantage fait aux catégories A dans la Fonction Publique Hospitalière, qui se solde par la perte du départ anticipé à la retraite au profit d'une augmentation salariale mineure,
- ✓ d'imposer des négociations sur l'organisation du travail, et des conséquences sur la santé des salarié-es, en tenant compte des critères spécifiques de nos secteurs tels que : l'accueil de public en souffrance physique, morale et sociale, la charge émotionnelle lourde, le stress au travail, les risques psychosociaux,
- ✓ de continuer à porter les revendications CGT fédérales de nos secteurs d'activités au niveau européen et international dans les instances où elles siègent (FSESP*...) pour peser sur les réglementations et lois qui s'appliquent sur notre territoire : Directive du temps de travail, Directive des services dite « Bolkestein »,
- ✓ de tout mettre en oeuvre pour permettre aux salarié-es de se réappropriier le sens et le contenu de leur travail, afin de redonner une cohésion au collectif de travail de l'équipe pluridisciplinaire,
- ✓ de continuer à nous battre pour l'abrogation de toutes les réformes ayant entraîné, la diminution des pensions et l'allongement de la durée des cotisations en portant les repères revendicatifs de la CGT.

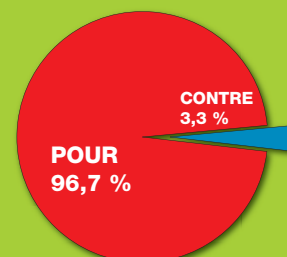
*FSESP : Fédération Syndicale Européenne des Services Publics



RÉSULTAT DU VOTE - RÉOLUTION N° 2

Nombre de voix dont dispose le Congrès : **67 722 voix**
Les délégués ayant participé au vote représentent : **65 373 voix**

ABSTENTIONS	2 758 voix	
EXPRIMÉS	62 615 voix	
POUR	60 579 voix	96,7 %
CONTRE	2 036 voix	3,3 %



Résolution n° 3

« Métiers, statuts et salaires »

Décision n° 9

Le congrès décide :

- ✓ de faire, de l'emploi qualifié et bien rémunéré, une de nos priorités et d'utiliser tous les leviers institutionnels pour anticiper les départs en retraite, en exigeant que les directions et les employeurs procèdent à leur remplacement un pour un,
- ✓ d'exiger un grand plan « emploi formation », prenant en compte les prévisions de départs en retraite et l'évolution des besoins de la population,
- ✓ d'informer et d'accompagner les salarié-es dans leur demande d'aspiration à se former tout au long de leur vie professionnelle sur leur temps de travail, et de peser auprès des directions, des employeurs pour permettre d'utiliser tous les dispositifs existants en termes de formation qui s'adressent à toutes les catégories professionnelles,
- ✓ d'exiger que toutes les évolutions des organisations des structures ou des modalités de fonctionnement de nos services se fassent avec des personnels diplômé-es, sous statuts et conventions,
- ✓ de défendre les qualifications au travers de la défense du Diplôme d'État, garant de la compétence et de la sécurité,
- ✓ de lutter contre la déqualification des emplois et les glissements de tâches,
- ✓ de se battre contre les externalisations de personnels ou fonctions au sein des établissements pour une reconquête des missions dans nos secteurs,
- ✓ de veiller à garantir un statut stable aux salarié-es, en luttant contre la précarité des emplois et le temps partiel subi, en revendiquant l'intégration des contractuel-les dans les statuts de la fonction publique ou en CDI dans le privé,
- ✓ de porter dans les négociations, la défense, l'amélioration des différentes conventions collectives et de tendre vers une Convention Collective Unique Etendue de haut niveau et un statut de la Fonction Publique

Hospitalière assurant la sécurisation des parcours professionnels rentrant dans le cadre du Nouveau Statut du Travail Salarié,

- ✓ de continuer à se battre contre tous les ordres professionnels qui n'ont aucune légitimité à représenter le personnel.

Le gouvernement veut généraliser la précarité et refuse l'intégration dans la fonction publique des agents occupant un emploi permanent, en y opposant les CDI, notamment par le projet de loi "Tron". La CGT réclame un plan de mise en stage, afin de titulariser les contractuels et le retrait du projet de loi gouvernemental.

Décision n° 10

Le congrès décide :

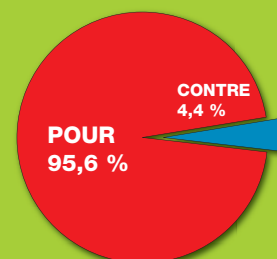
- ✓ d'agir pour porter la reconnaissance salariale dans l'élévation du niveau des qualifications des personnels,
- ✓ d'exiger une augmentation des divers points d'indice et des coefficients, des salaires et des grilles indiciaires, qui prennent en compte le niveau de qualifications et l'évolution des coûts de la vie,
- ✓ de se battre pour faire vivre notre revendication d'un salaire minimum de 1 600 € net,
- ✓ de combattre les niveaux de salaire inférieurs au salaire minimum,
- ✓ de continuer de porter la revendication « à travail de valeur comparable, salaire égal entre les femmes et les hommes »,
- ✓ d'imposer au patronat du secteur lucratif, non lucratif ainsi qu'au gouvernement, des négociations sur les salaires,
- ✓ d'imposer une revalorisation des pensions et retraites avec indexation sur les salaires, prise en compte de la péréquation (= opération qui permet de réévaluer les niveaux, c'est-à-dire le réajustement des pensions, des traitements, à partir des acquis d'évolutions de toutes catégories).



RÉSULTAT DU VOTE - RÉSOLUTION N° 3

Nombre de voix dont dispose le Congrès : **67 722 voix**
Les délégués ayant participé au vote représentent : **65 696 voix**

ABSTENTIONS	2 445 voix	
EXPRIMÉS	63 251 voix	
POUR	60 480 voix	95,6 %
CONTRE	2 771 voix	4,4 %





ON VOUS CONFIE DES RESPONSABILITÉS... CONFIEZ-NOUS LES RISQUES

Pour une vraie protection, efficace et étendue, choisissez le contrat MAS C.E. (Multigarantie Activités Sociales) de la Macif.

Il couvre l'ensemble des risques pouvant survenir dans le cadre des activités de votre comité d'entreprise :

- Responsabilité civile
- Protection des droits de l'assuré
- Dommages corporels
- Assistance pour tous
- Garanties voyages si besoin

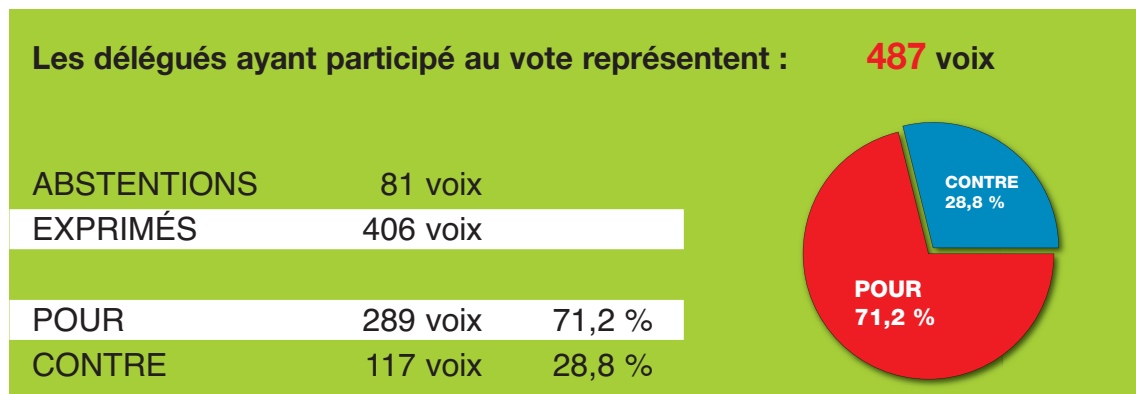
Le contrat MAS C.E. peut également garantir les locaux utilisés par votre C.E.

Et pour aller plus loin ensemble, la Macif propose à tous les C.E. une gamme complète en prévoyance collective : complémentaire santé, épargne salariale, prévoyance, plan d'épargne entreprise...

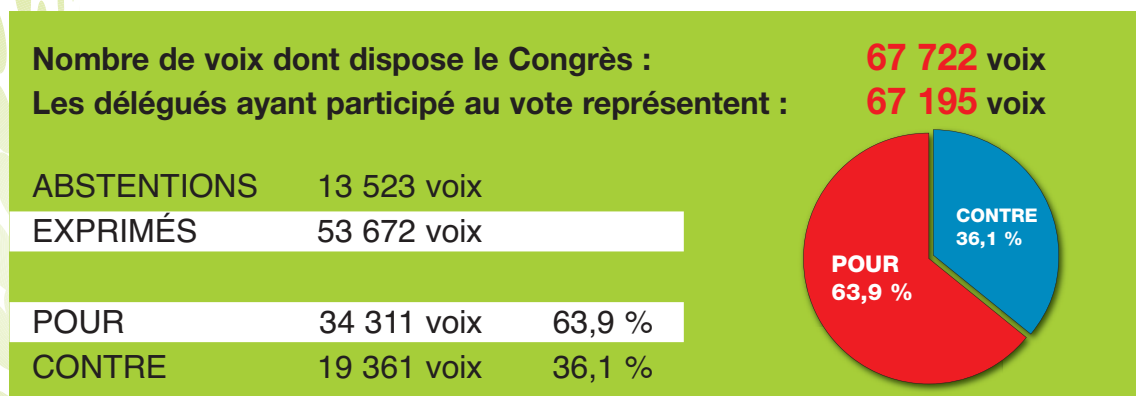
Vous souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9
partenariat@macif.fr

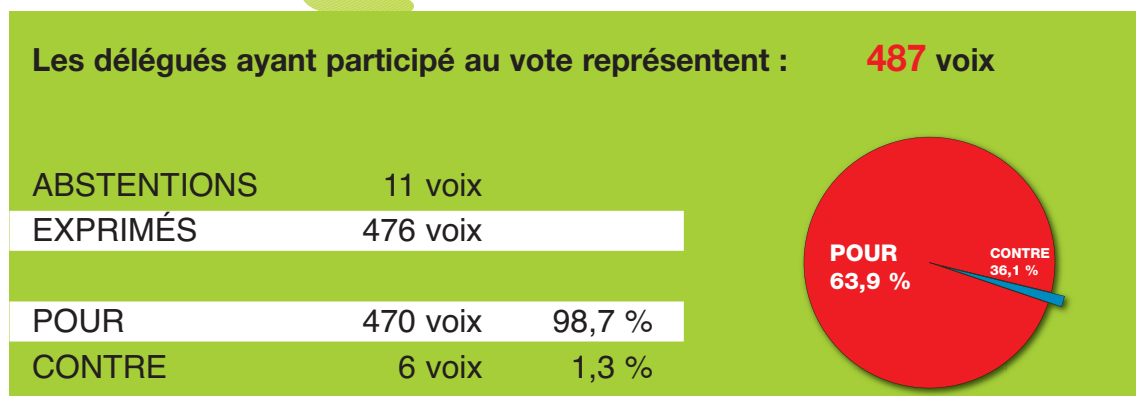
VOTE À MAIN LEVÉE RAPPORT D'OUVERTURE



RÉSULTAT DU VOTE BILAN ET ANALYSES



VOTE À MAIN LEVÉE COMMISSION MANDAT ET VOTES

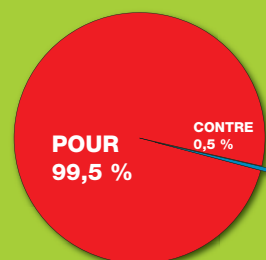




VOTE À MAIN LEVÉE - RAPPORT COMMISSION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE

Les délégués ayant participé au vote représentent : **401 voix**

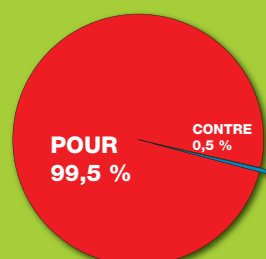
ABSTENTIONS	27 voix	
EXPRIMÉS	374 voix	
POUR	372 voix	99,5 %
CONTRE	2 voix	0,5 %



VOTE À MAIN LEVÉE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les délégués ayant participé au vote représentent : **397 voix**

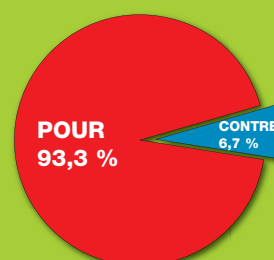
ABSTENTIONS	26 voix	
EXPRIMÉS	371 voix	
POUR	369 voix	99,5 %
CONTRE	2 voix	0,5 %



VOTE À MAIN LEVÉE - POLITIQUE FINANCIÈRE

Les délégués ayant participé au vote représentent : **428 voix**

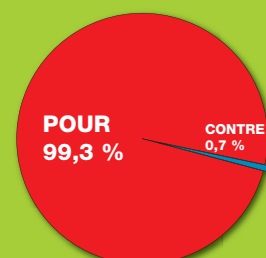
ABSTENTIONS	27 voix	
EXPRIMÉS	401 voix	
POUR	374 voix	93,3 %
CONTRE	27 voix	6,7 %



RÉSULTAT DU VOTE ÉVOLUTIONS STATUTAIRES

Nombre de voix dont dispose le Congrès : **67 722 voix**
Les délégués ayant participé au vote représentent : **66 836 voix**

ABSTENTIONS	2 247 voix	
EXPRIMÉS	64 589 voix	
POUR	64 164 voix	99,3 %
CONTRE	425 voix	0,7 %





Photos : © Thinkstock

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

verse chaque mois 1 000 000 pensions,
compte 2 100 000 actifs cotisants,
est en relation avec 47 000 employeurs territoriaux et hospitaliers.



CNRACL
Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales

Retrouvez toute l'information et les services de la CNRACL sur son site internet

www.cnracle.fr

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales est gérée à Bordeaux par la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts.

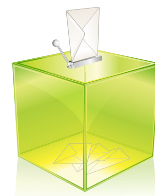
RÉSULTAT DU VOTE

COMMISSION EXÉCUTIVE FÉDÉRALE

Nombre de voix dont dispose le Congrès :

Délégués ayant participé au vote :

Valablement exprimés :



67 722 voix

65 915 voix

65 915 voix

Stéphanie ADELL	64 464	97,8 %
Marc AURAY	62 307	94,5 %
Marc BACCI	64 846	98,4 %
Evelyne BAJARD	62 123	94,2 %
Bruno BERETTE	64 846	98,4 %
Dom. BESSON MILORD	63 818	96,8 %
Patrice BOERO	62 429	94,7 %
Patrick BOSSART	63 560	96,4 %
Marie-Béa. BRAGONI	64 436	97,8 %
Sylvie BRUNOL	63 218	95,9 %
Alexis BRONES	52 440	79,6 %
Olivier CAMMAS	63 503	96,3 %
Marie-Ange CARDAN	64 433	97,8 %
Yves CASTINO	63 419	96,2 %
Cindy CERTAIN	64 846	98,4 %
Pascal CHAVATTE	63 723	96,7 %
Dominique CHAVE	63 286	96,0 %
Philippe CLAIR	64 379	97,7 %
Philippe CREPEL	62 586	94,9 %
Viviane DEBARGES	64 295	97,5 %
Caroline FERREIRA	44 224	67,1 %
Didier FERRIERES	64 798	98,3 %
Aurélie FRADIN	64 447	97,8 %
Bernard FRIGOUT	62 626	95,0 %
Nathalie GAMIOCHIPI	52 432	79,5 %
Françoise GENG	61 990	94,0 %
Xavier GUILLOT	64 835	98,4 %
Dominique GUISTI	57 904	87,8 %
Véronique HALABI	64 846	98,4 %
Frédéric HERREWYN	64 846	98,4 %
Bruno JARDIN	44 674	67,8 %

Olivier JOUCHTER	62 522	94,9 %
Marianne JOURNIAC	62 911	95,4 %
Martine JOYEUX	64 835	98,4 %
Christine KASPERCZAK	64 846	98,4 %
Philippe LE CORRE	64 324	97,6 %
Bruno LECHAFTOIS	64 606	98,0 %
Gérard LEVASSEUR	58 964	89,5 %
Hervé MAILLOT	64 716	98,2 %
Maud MAIRESSE JUSNEL	64 390	97,7 %
Bruno MALDONADO	64 846	98,4 %
Cécile MARCHAND	62 750	95,2 %
Marie-Claude MARGAT	64 642	98,1 %
Jean-François MARSAC	51 607	78,3 %
Emmanuelle MOISSONNIER	62 796	95,3 %
Françoise MONNIER	61 607	93,5 %
Isabelle MONERE	64 846	98,4 %
Michèle NICOLAS	63 552	96,4 %
Stéphane OURNAC	64 157	97,3 %
Michelle PAGES	63 910	97,0 %
Olivier PECAULT	64 835	98,4 %
Christophe PRUDHOMME	53 073	80,5 %
Ghislaine RAOUAFI	56 811	86,2 %
Françoise ROBERT	64 846	98,4 %
Valérie ROGER	64 331	97,6 %
Rose May ROUSSEAU	64 345	97,6 %
Karine SEDENIO	64 436	97,8 %
Yasmina SELLOU	41 494	63,0 %
Christine SOVRANO	64 846	98,4 %
Mireille STIVALA	64 059	97,2 %
Anne TAQUET	64 308	97,6 %
Maya VAIR PIOVA	64 627	98,0 %

RÉSULTAT DU VOTE

COMMISSION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE

Nombre de voix dont dispose le Congrès :

Délégués ayant participé au vote :

Valablement exprimés :

67 722 voix

65 915 voix

65 915 voix



Fabienne BARATINY	63 054	95,7 %
Isabelle CROUZET GODARD	64 596	98,0 %
André LOUIS	60 812	92,3 %

Joelle LOUSSOUARN PERON	63 378	96,2 %
Jean-Claude REY	63 718	96,7 %



Fabienne BARATINY



Isabelle CROUZET GODARD



André LOUIS



Joelle LOUSSOUARN PERON



Jean-Claude REY



Stéphanie ADELL



Marc AURAY



Marc BACCI



Evelyne BAJARD



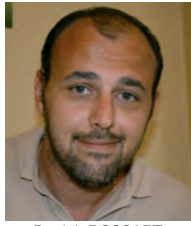
Bruno BERETTE



Dom. BESSON MILORD



Patrice BOERO



Patrick BOSSART



Béatrice BRAGONI



Sylvie BRUNOL



Alexis BRONES



Olivier CAMMAS



Marie-Ange CARDAN



Yves CASTINO



Cindy CERTAIN



Pascal CHAVATTE



Dominique CHAVE



Philippe CLAIR



Philippe CREPEL



Viviane DEBARGES



Caroline FERREIRA



Didier FERRIERES



Aurélie FRADIN



Bernard FRIGOUT



Nathalie GAMIOCHIPI



Françoise GENG



Xavier GUILLOT



Dominique GUISTI



Véronique HALABI



Frédéric HERREWYN



Bruno JARDIN



Olivier JOUCHTER



Marianne JOURNIAC



Martine JOYEUX



Christine KASPERCZAK



Philippe LE CORRE



Bruno LECHAFTOIS



Gérard LEVASSEUR



Hervé MAILLOT



Maud MAIRESSE JUSNEL



Bruno MALDONADO



Cécile MARCHAND



Marie-Claude MARGAT



Jean-François MARSAC



Emmanuelle MOISSONNIER



Françoise MONNIER



Isabelle MONERE



Michèle NICOLAS



Stéphane OURNAC



Michelle PAGES



Olivier PECAULT



Christophe PRUDHOMME



Ghislaine RAOUAFI



Françoise ROBERT



Valérie ROGER



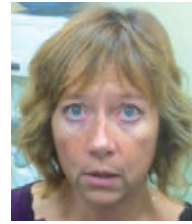
Rose May ROUSSEAU



Karine SEDENIO



Yasmina SELLOU



Christine SOVRANO



Mireille STIVALA



Anne TAQUET



Maya VAIR PIOVA



NOMS AJOUTÉS PAR DES DÉLÉGUÉ-ES

Kheira AINI	Rajout	410	non élue
Asdine AISSIOU	Rajout	41	non élu
Kheir AKMOUNE	Rajout	2239	non élu
Rosan ALIFAX	Rajout	410	non élu
Fabienne BARATINY présentée pour la CEF	Rajout	110	non élue
Dominique BEAUCHENE	Rajout	3139	non élu
Fred BECQUET	Rajout	233	non élu
Jacques BERTHAULT	Rajout	61	non élu
Geneviève BLANDEAU	Rajout	1893	non élue
Frédéric DE RYCKER	Rajout	9839	non élu
Baptiste DE SOUSA	Rajout	8426	non élu
Gilles GALODE	Rajout	605	non élu
Marie Dominique GODIN	Rajout	410	non élue
Christophe LANGIN	Rajout	2476	non élu
Pascal LATTUADA	Rajout	3893	non élu
Edith LAWSON	Rajout	241	non élue
Jocelyne LESZCZINSKI	Rajout	1472	non élue
Joelle LOUSSOUARN PERON présentée pour la CEF	Rajout	311	non élue
Annie Claude OTTAN	Rajout	6720	non élue
Christine PRIVAT	Rajout	3738	non élue
Yves RAFFLIN	Rajout	530	non élu
Ali SAOUDI	Rajout	611	non élu
Jean STIRN	Rajout	269	non élu
Rodolphe VERGER	Rajout	4032	non élu

Partenaire



TOURISTRA
Vacances

Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

Des vacances pour tous

Générosité

Partage

Loisirs

Animation

Balades

Convivialité

Solidarité

Sodistour - Touristra Vacances, Agence de voyages, LI 075 95 05 15



**Associations et collectivités,
contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :**

- Paris : 01 80 98 40 19
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10
- Lille : 03 20 12 13 04

www.touristravacances.com

Pour tous, réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)